

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : MDE 12/004/2007 (Public)
Bulletin n° : 031
ÉFAI

Embargo : 1er février 2007 00h01 TU

Égypte. Avec le procès d'un blogueur, la répression s'étend à de nouveaux domaines

Amnesty International appelle ce jeudi 1er février 2007 à la remise en liberté sans délai et sans condition de Karim Amer, premier blogueur égyptien à être jugé pour avoir critiqué dans ses blogs les autorités religieuses d'El Azhar en Égypte, le président Hosni Moubarak et l'islam.

Karim Amer, ancien étudiant de l'université d'El Azhar et blogueur, risque jusqu'à dix années d'emprisonnement pour ses écrits. Son procès doit reprendre ce jeudi 1^{er} février. Il est notamment accusé de « diffusion d'informations susceptibles de troubler l'ordre public et de ternir la réputation du pays », « d'incitation à la haine de l'islam » et de « diffamation à l'égard du président de la République ».

« Le procès de Karim Amer est, semble-t-il, un avertissement donné par les autorités à tous les blogueurs qui osent critiquer le gouvernement ou utilisent leurs blogs pour diffuser des informations considérées comme susceptibles de ternir la réputation de l'Égypte, selon Malcolm Smart, directeur du programme Afrique du Nord et Moyen Orient. « C'est d'autant plus inquiétant que les blogueurs font de plus en plus état d'atteintes aux droits humains en Égypte ; des actes de torture et des violences policières contre des manifestants pacifiques ont notamment été signalés. »

Le procès s'est ouvert le 18 janvier 2007 devant le tribunal Maharram Bek d'Alexandrie. Karim Amer a été inculqué au titre des articles 102, 176 et 179 du Code pénal égyptien. Amnesty International a demandé à plusieurs reprises aux autorités égyptiennes de revoir ou d'abolir les lois qui, en violation des normes internationales, prévoient des peines de prison pour le simple exercice du droit à la liberté d'expression, de pensée, de conscience et de religion.

« Amnesty International considère Karim Amer comme un prisonnier d'opinion, poursuivi pour avoir exprimé de façon pacifique son opinion sur l'islam et les autorités religieuses d'El Azhar. Nous demandons sa remise en liberté immédiate et sans condition. »

Complément d'information

Karim Amer avait été arrêté une première fois par les autorités égyptiennes et maintenu en détention pendant douze jours en octobre 2005 pour avoir parlé sur son blog (karam903.blogspot.com) de l'islam et des émeutes interconfessionnelles qui avaient eu lieu ce mois-là dans le quartier Maharram Bek d'Alexandrie. Des affrontements avaient éclaté après que la rumeur eut circulé que la vidéo d'une pièce présentée comme hostile à l'islam était projetée dans une église copte du quartier.

Il avait été inculpé puis remis en liberté ; des mesures disciplinaires avaient ensuite été prises contre lui ; en mars 2006, il était renvoyé de l'université d'El Azhar, le conseil de discipline de l'université l'ayant jugé coupable de blasphème envers l'islam.

Cité à comparaître devant le procureur général du quartier de Maharram Bek à Alexandrie le 7 novembre 2006, dans le cadre d'une plainte déposée contre lui par l'université d'El Azhar, il a été placé en détention le 7 novembre pour quatre jours ; sa détention a été prolongée de quinze jours pour permettre un supplément d'enquête. À ce jour, il est toujours détenu, du fait de multiples prolongations. Maintenu à l'isolement et au secret, il n'a pu commencer à recevoir de visites de ses proches que fin janvier 2007.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>